



Paris, le 12 mars 2021

COMPTE-RENDU DU COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL « ALIMENTATION »

Du 4 mars 2021

L'UNSA, était représentée par Nicolas Bideaux et Floriane Renaud.

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du PV du CTM Alimentation du 24/10/2019
- Point d'information sur le plan stratégique et organisation de la DGAL
- Mise en œuvre des contrôles liés au Brexit
- Suites de la mission inter-inspection SSA
- Covid et abattoirs
- Retour sur les dialogues de gestion 2020

Cette instance ne s'étant pas réunie depuis plus de 16 mois, l'ordre du jour n'a pu être épuisé. Une deuxième session doit donc être de nouveau convoquée le jeudi 08 avril 2021 matin en visio conférence.

Point d'information sur le plan stratégique et organisation de la DGAL

Suite aux diverses déclarations liminaires des organisations syndicales, M. Bruno Ferreira (Directeur Général de la DGAL) est intervenu sur ce plan stratégique en mettant en avant une transparence de ce chantier aux agents et aux services déconcentrés. Il a notamment cité une revue de l'ensemble des missions mises en œuvre, l'envoi d'un questionnaire aux agents de la DGAL ainsi qu'aux services déconcentrés (Directions ?) pour recueillir les remontées des agents ayant répondu.

La synthèse de ce questionnaire a été présentée à l'assemblée générale de la DGAL en novembre dernier. M. Ferreira expose que des communications régulières ont été faites par la diffusion de lettres d'informations, informations auprès des organisations syndicales en réunions informelles ou des points faits en CTS DGAL et en CODIR. Pour lui, la méthode a été transparente et le calendrier annoncé a été tenu. M. Ferreira réfute le terme de « restructuration » car la réorganisation de la DGAL se réalise sans suppression de postes.



L'UNSA précise à ce sujet qu'un nombre non négligeable d'agents est contractuel dans cette structure. L'UNSA sera vigilante à leur condition.

A ce jour, seuls 3 agents en centrale voient leur poste « reconfiguré ». Un accompagnement personnalisé de ces agents est en cours.

Un COPIL associant les services déconcentrés se réunira le 16 mars en webinaire. M. Ferreira rappelle que la réorganisation de la DGAL (axe 2) est le premier pilier de ce plan stratégique 2021-2023 qui ne fait que commencer.

La question de l'expertise DGAL est traitée dans l'axe 3 de ce même plan. La direction souhaite continuer à valoriser les compétences de ces experts en développant la transversalité entre l'administration centrale et les services déconcentrés.

Pour l'administration, tout paraît limpide et sécurisant mais beaucoup d'agents s'inquiètent à juste titre de cette réorganisation comme cela est défini par les responsables.

L'UNSA sera vigilante auprès des agents impactés de près ou de loin.

Concernant la sécurité juridique des agents, M. Ferreira rappelle que celle-ci passe par une sécurisation des procédures en harmonisant les suites données aux constats relevés.

Pour les abattoirs, il précise qu'une Force d'Intervention Nationale en Abattoirs (FINA) peut venir en aide aux services demandeurs. Ce dispositif vient en complément des accompagnements déjà existants proposés par le BEAD (Bureau des Établissements et Ateliers de Découpe), les RNA (Référénts Nationaux Abattoirs) et la BNEVP (Brigade Nationale d'Enquêtes Vétérinaires et Phytosanitaires). Cette dernière a un large champ de compétences.

Mise en œuvre des contrôles liés au Brexit

La mise en œuvre des contrôles s'est faite avec un flux limité en raison du contexte sanitaire et de la constitution de stocks en prévision des difficultés liées au démarrage. Cela a permis une montée en compétence progressive des agents.

Il s'est avéré que le niveau de préparation côté britannique était très insuffisant. Environ 90 % des dossiers présentés comportaient des erreurs. Cette situation s'est améliorée et on estime le pourcentage de dossiers non conformes à environ 15 % à l'heure actuelle.

Le flux se répartit comme suit :

- Calais Port : 26 % ; Calais Tunnel : 26 %
- Boulogne : 26 % ; Dunkerque : 10 %
- Caen-Ouistreham : 10 %
- Tous les autres ports (Dieppe, Le Havre, Cherbourg, Saint-Malo, Roscoff) : 2 %.

La DRAAF Hauts-de-France a réalisé un sondage sur les conditions de travail de ses agents afin de s'enquérir des difficultés rencontrées. Une certaine fatigue se fait déjà sentir, due principalement au traitement des dossiers comportant de nombreuses non-conformités et au déficit en personnel dans certains postes, notamment à Calais : 5 équipes au lieu de 7 prévues initialement.

Le même constat est fait au niveau de l'administration centrale avec un SIVEP central sollicité dorénavant par sept nouveaux postes, avec des personnels, pour la très grande majorité, novices. A terme, ce sont 376 ETP, répartis dans les 10 postes, qui sont prévus.

Des problèmes d'exiguïté des locaux, de restauration, d'iniquité de salaire entre certains chefs d'unités (hausse de salaire pour les chefs d'unités vétérinaires/chefs d'unités phytosanitaires) ont été relevés.

Un renvoi vers le GT Brexit du 10 mars est fait afin que soit balayé l'ensemble des problématiques liées à ce sujet.

Suites de la mission inter-inspection SSA

L'administration indique que l'arbitrage sur cette mission n'est pas rendu.

Les points d'ordre du jour non traités lors de cette instance le seront lors de la séance du 08 avril 2021 (COVID et abattoirs, ainsi que le retour sur les dialogues de gestion 2020).



Paris, le 4 mars 2021

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

L'UNSA déplore que cette instance ne se soit pas réunie depuis le 24 octobre 2019. Pourtant, cette instance formelle a toute sa place dans notre ministère à l'heure où la loi EGALIM est dans tous les médias, que l'importance de la sécurité sanitaire des aliments est primordiale pour tout le monde ; nous ne pouvons faire fi de discussions formelles autour de ces sujets.

Plan stratégique et organisation de la DGAL

Le plan stratégique de la DGAL a été présenté pour la première fois aux agents lors de l'assemblée générale en fin d'année dernière. Les agents ont été surpris de l'ampleur de la réorganisation des services sans un véritable dialogue social constructif. Cette réorganisation intervient dans un contexte difficile de pandémie, avec des conditions de travail dégradées et donc une partie d'informations tronquées. Elle s'est faite en toute opacité vis-à-vis des agents et de la communauté de travail. Cette réforme d'ampleur va impacter le siège mais également les services déconcentrés car les services vont être remaniés. Outre des fiches de postes mal définies, voire des mobilités possibles, les agents n'ont pas été associés pleinement à cette prise de décision. Pire, on demande à des agents de se positionner sur des missions dans la précipitation et ce, en dehors de tout cycle de mobilité, ce qui ne leur permet pas de postuler en toute sérénité.

L'organisation physique de cette réorganisation n'a pas non plus été anticipée puisque les réaménagements au sein des bureaux de Vaugirard ne sont pas prévus.

Le Directeur Général a précisé qu'aucun agent ne perdrait avec la réorganisation des services, l'UNSA veillera à ce qu'il en soit ainsi.

L'UNSA demande à ce que cette opération pour lesquelles les fiches de postes sont redéfinies et ouvertes à la mobilité et que l'agent ne suit pas ses missions, soit requalifiée de "restructuration". Cette qualification permettrait de mettre en œuvre tous les leviers nécessaires à l'accompagnement des agents.

Vous savez, Monsieur le Président, pour qu'une réforme soit acceptée, comprise par vos collaborateurs, il faut un minimum d'association des agents. L'UNSA vous met en garde sur le mal-être ressenti par les agents et les risques psycho-sociaux qui en découlent.

Mise en œuvre des contrôles liés au Brexit.

Le contrôle aux frontières vis-à-vis du Royaume Uni est devenu effectif depuis le début de cette année. La France s'y est préparée activement depuis l'an dernier, ce qui n'est apparemment pas le cas de nos voisins anglais. La mise en œuvre des contrôles à l'importation monte en puissance au fil des jours. Les opérateurs français nous ont précisé devoir s'approprier les démarches administratives et limiter les flux les premières semaines.

Le contexte sanitaire et l'émergence du mutant anglais font peser une pression supplémentaire sur nos collègues qui s'inquiètent fortement pour leur santé mais aussi pour l'activité de nos PIF dans le cas de la survenue d'un cluster.

La charge de travail dans certains services export a explosé et les agents sont sous tension, d'autant qu'ils doivent gérer avec de nombreux nouveaux exportateurs qui ne maîtrisent pas la certification à l'exportation. Associés au démarrage de l'utilisation de TRACES NT pour une partie des exports, nous vous alertons, Monsieur le Président, sur les difficultés rencontrées par ces services qui, rappelons-le, ont déjà du mal à pourvoir leurs postes.

Pour l'UNSA, il ne faut pas oublier non plus les collègues d'administration centrale qui ont vu leur charge de travail évoluer considérablement avec l'arrivée de nouvelles normes (exemple avec la pêche). Avec ces évolutions réglementaires, il sera nécessaire de repenser le travail des uns et des autres et faire évoluer les priorités.

Santé des végétaux

Les opérateurs comme nos collègues des SRAL sont toujours en cours d'appropriation des nouvelles modalités du règlement « Santé des Végétaux » paru en décembre 2019. La dématérialisation de la déclaration annuelle d'activité qui aurait dû simplifier les démarches inquiète les agents qui vont devoir accompagner les opérateurs car nombre d'entre eux vont rencontrer des difficultés : pour rappel, ils doivent s'enregistrer sur le site du ministère, recevoir un code par courrier postal puis valider leur compte. Ils auront seulement ensuite la possibilité de retourner sur le site pour remplir leur déclaration. Cette démarche devait être opérationnelle pour février et ne l'est toujours pas et le délai fixé aux opérateurs pour effectuer leur enregistrement est le 30 avril.

Le sujet de la surveillance biologique du territoire est aussi au cœur des inquiétudes des SRAL. La nécessité pour les chambres d'agriculture de trouver des moyens budgétaires pour le maintien de cette mission aura un impact sur nos statuts quant à certains organismes nuisibles et risque de poser des difficultés pour les exports de nos produits. Toutes ces missions ont un intérêt commun de maintien de l'activité économique de nos territoires et les coupes budgétaires mettent en péril les équilibres entre elles.

Suite de la mission inter-inspection SSA

Le contrôle de la sécurité sanitaire fait intervenir de nombreux acteurs. Nos collègues sont en attente des suites de la mission inter-inspection SSA qui risquent de fragiliser des services qui sont déjà en souffrance, notamment avec la pandémie sans précédent que nous sommes en train de vivre. Pour l'UNSA, une énième réforme serait très malvenue, surtout dans le contexte de création des DETS(PP) qui sont actuellement en cours après celui de la création des SGCD qui ont bousculé le quotidien de nos collègues dans les DDI. Tous ces changements épuisent les agents mentalement et physiquement. Les agents en SSA ont à cœur de défendre un service public de qualité pour garantir la sécurité sanitaire au niveau national. Ne détruisons pas ce service reconnu mondialement.

COVID et abattoirs

L'épidémie mondiale qui sévit depuis plus d'un an a bouleversé nos habitudes de travail et touché de plein fouet l'organisation des abattoirs. Cet environnement clos, en milieu humide et frais, est un vecteur de contamination accentué. Les clusters qui ont été identifiés l'an dernier ont démontré la fragilité de certaines organisations des abatteurs. Une fiche de consignes précises vient d'être élaborée conjointement par notre ministère et celui du travail. Il est important que chaque structure s'en saisisse et la fasse respecter à tous les niveaux.

En effet, on peut constater chez certains opérateurs l'absence de port du masque, phénomène qui peut être combiné avec les difficultés de distanciation en fonction des outils et du matériel partagés.

Une mission sur l'attractivité des postes en abattoir est en cours ; l'UNSA souhaite connaître l'avancée du dossier.

Retour sur les dialogues de gestion 2021

Un gros effort a été fait en direction des postes fléchés BREXIT, mais qu'en est-il pour les autres ?

De nombreux abattoirs tournent avec des personnels contractuels faute de pouvoir trouver des titulaires. Dans les services DDI, certains agents partant (mobilité, retraite...) ont du mal à être remplacés. Nous arrivons au bout du système surtout quand une crise sanitaire survient, nous en avons eu la preuve très récemment avec l'épidémie d'Influenza aviaire.

Pour l'UNSA, il est temps d'arrêter de réfléchir en terme de coûts ; il faut avoir une vision pluriannuelle d'efficacité avec l'adéquation des missions à réaliser et les moyens humains nécessaires pour faire appliquer la réglementation.

Le plan de relance doit être mis en œuvre rapidement et fait peser une charge supplémentaire sur les agents dans un contexte de travail déjà compliqué. Ce nouveau projet a-t-il été chiffré en termes de charge de travail ? Des effectifs supplémentaires ont-ils été prévus ou l'administration a-t-elle fait le choix de laisser d'autres dossiers en suspens ? L'UNSA souhaiterait un bilan quantitatif du suivi des dossiers gérés par nos collègues.

Santé Animale

La **Loi Santé Animale** qui entre en vigueur en avril 2021 va modifier notamment les modalités de classification des maladies animales dont découlent la prévention et l'éradication de ces maladies transmissibles. L'UNSA souhaite qu'une réflexion soit lancée sur les maladies animales émergentes qui entraînent des pandémies et déciment des cheptels telles que la PPA ou *Athenia tumida* pour les abeilles, ceci afin de définir clairement l'organisation de la gestion en amont des crises et notamment la définition de la chaîne de commandement.

Merci de votre attention.